

**Monsieur François REBSAMEN
Ministre du Travail
Ministère du Travail, de l'emploi et du
Dialogue social
101 rue de Grenelle
75 007 Paris**

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu, ce mardi, la délégation du mouvement unitaire en Languedoc Roussillon des professionnels du spectacle composée de 7 organisations représentatives : la CIP-LR/culture en Danger, la CGT Spectacle Languedoc-Roussillon, le SYNAVI Languedoc-Roussillon, le SMA, le SNJ-CGT, Sud Culture et la Fédération des Arts de la Rue.

Si effectivement le régime de l'intermittence est préservé par le maintien des annexes 8 et 10, il l'est dans des conditions chaque fois plus contraintes et destructrices qui précarisent toujours plus les conditions de travail spécifiques de l'emploi intermittent : discontinuité de l'emploi, missions ponctuelles, contrats courts.

En l'état, certaines mesures constituent à elles seules une réforme injuste et déraisonnable. Comme le différé d'indemnisation qui génère de nombreuses périodes de carence auquel vient s'ajouter la suppression de la date anniversaire qui implique une révision des droits à des dates indéterminées. Ou encore la hausse des cotisations patronales et salariales lourdes de conséquences pour les employeurs de spectacles qui sont pour beaucoup des structures fragiles ou de petites compagnies indépendantes.

Pourtant, depuis 2003 les intermittents organisés en syndicats et coordinations locales et nationales, sont favorables à une réforme du régime de l'intermittence. C'est dans ce sens qu'ils ont élaboré d'autres modèles d'indemnisations, articulées autour de propositions chiffrées jugées par des spécialistes économiques et sociaux ainsi que de nombreux élus comme plus adaptées, plus justes et économes.

A ce titre et dans le souci de dialogue auquel vous êtes profondément attaché, il me semble nécessaire de prendre en compte leurs propositions car comme vous le savez l'expression culturelle et artistique française est porteuse d'une importante richesse et génératrice d'emploi.

D'autant, qu'au-delà de l'impact destructeur sur l'emploi culturel, c'est aussi la question de la création et la diffusion artistique qui est remise en cause sans oublier l'éducation artistique ainsi que la vitalité de nos territoires.

Aussi, je vous demande donc de ne pas agréer le texte de l'accord sur l'assurance-chômage du 22 mars 2014 et insiste sur la tenue de nouvelles négociations afin de prendre en compte les propositions des intermittents du spectacle indispensables à la vie culturelle et à l'existence des grands festivals, piliers essentiels de la culture à Montpellier.

Cette réforme, souhaitée par tous, est ambitieuse. Elle doit être porteuse d'une véritable justice sociale et se faire dans une véritable concertation tant ses impacts culturels et économiques sont primordiaux pour notre pays.

Comptant vivement sur l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Philippe SAUREL

Maire de la Ville de Montpellier

Président de Montpellier Agglomération